

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 10 décembre 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etai  
ent  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Nicolas MATT, secrétaires

Procurat  
ion(s) :

Monsieur Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Madame Christiane WOLFHUGEL, Madame Françoise BUFFET ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas MATT, Madame Martine JUNG ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY

Excusé(s) :

Absent(s) :

Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Mathieu CAHN, Madame Catherine GRAEF-ECKERT

Rapporteur :

Madame Chantal JEANPERT

**N° CP/2018/404 - 62010 - Soutien au développement touristique**  
**Proposition de décision de prolongation du délai de validité**  
**d'une subvention concernant le dispositif d'hébergement**  
**touristique concernant une opération à ROSHEIM**

La Commission permanente du Conseil départemental, par délégation et sur proposition de son président décide :

- de prolonger jusqu'au 10 décembre 2020 les délais de réalisation du programme par S.A.S «HUBERT MAETZ», validé par la délibération n° CP/2014/602 de la Commission Permanente réunie le 6 octobre 2014 ;
- d'approuver les termes du projet d'avenant n°1 à la convention de financement du 6 octobre 2014 pour un montant de subvention restant dû de 127 081 euros ;
- d'autoriser son président à signer l'avenant annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20181210-lmc1122078-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 14/12/18